

pour l'engager à revenir & à révoquer sa Pro-
testation. Surquoi le Directeur nomma de cha-
que Palatinat un Nonce pour former la Dépu-
tation.

Cette Députation étant revenuë le 24. dans
l'assemblée, elle déclara qu'après bien des re-
cherches, elle n'avoit pû découvrir le Nonce
absent pour tâcher de le ramener, & de l'enga-
ger à rendre l'activité à la Chambre; qu'ainsi il
y avoit tout lieu d'être persuadé, qu'il étoit
parti de *Varsovie* dès le 22. Ainsi, la Chambre
n'ayant plus d'activité, & la retraite de ce Non-
ce rompant la Diette, le Directeur limita la
séance au lendemain pour prendre congé des
Nonces, & il l'a fait par un discours dans le-
quel il exprima la vive douleur dont il étoit
pénétré de voir encore cette Diette rompue si
infructueusement, sans que les exhortations du
Roi, les besoins du Royaume, le redressement
des affaires publiques, & tant d'autres motifs
liés à l'intérêt de l'Etat eussent pû produire l'es-
fet d'amener du moins une Diette à consistance
sous le règne d'un Monarque dont tous les
soins tendoient à l'avantage du Royaume, &
qui étoit toujours prêt d'y contribuer par le
sacrifice des siens propres, & par tout ce qui
pouvoit manifester l'amour paternel d'un Roi
envers ses sujets. Il déplora le malheur des
tems, & finit par recommander la République
à la protection divine, comme étant l'unique
ressource qui lui restoit, après avoir perdu toute
espérance de réussite du côté des secours hu-
mains.

Ainsi alloit se terminer cette Diette, si dans
le tems même qu'elle paroissoit entièrement
rompue, & que les Nonces se dispoisoient déjà
à